



## Votre garantie frais dentaires

**Des examens réguliers chez le dentiste et des traitements précoces sont essentiels pour maintenir un mode de vie sain. La garantie Frais dentaires vous permet de composer avec les soins dentaires courants et les urgences imprévues. Malheureusement, la fraude et les abus augmentent le coût de cette garantie pour vous et votre employeur. Voici quelques exemples pour vous aider à protéger votre couverture.**

Types de fraude et d'abus liés aux soins dentaires :

1. **Soins facturés par unité de temps.** Lorsqu'un fournisseur en soins dentaires\* vous facture pour l'heure du rendez-vous, plutôt que la durée réelle du traitement. Par exemple, votre rendez-vous dure 45 minutes, mais il vous facture pour 60 minutes. Cette pratique fait gonfler l'ensemble des coûts facturés à votre régime de garanties.
2. **Changement de la date de facturation.** Lorsqu'un fournisseur de soins dentaires change les dates de service au moment de présenter une demande de règlement. Il reçoit donc un paiement pour des services qui n'auraient normalement pas été admissibles à la date réelle.
3. **Facturation de services non couverts.** Lorsqu'un fournisseur de soins dentaires vous offre un service pour lequel vous n'avez pas de couverture et qu'il le facture sous un autre service qui, lui, est couvert.
4. **Facturation de services non reçus.** Lorsqu'un fournisseur de soins dentaires vous facture un service que vous n'avez pas reçu en plus d'un service que vous avez bel et bien reçu.
5. **Facturation pour un patient qui n'est pas couvert par votre régime.** Lorsqu'un de vos amis ou parents reçoit un service et que le fournisseur présente la demande de règlement en votre nom à votre régime.

## Conseils pour éviter la fraude et les abus



### 1. Notez le temps que vous passez sur la chaise du dentiste/de l'hygiéniste.

Si quelque chose semble clocher dans vos relevés, parlez-en à votre dentiste/hygiéniste.



### 2. Conservez vos reçus pendant au moins 1 an.

La Sun Life peut vous contacter pour en savoir plus sur les traitements et services que vous avez reçus. Veuillez répondre à ces demandes pour que vos prochaines demandes de règlement soient traitées rapidement.



### 3. Assurez-vous de payer la quote-part des frais qui est à votre charge.

La quote-part est le montant qui n'est pas couvert par votre régime de garanties. Ce montant est non négociable et vous devez le payer.



### 4. Ne signez jamais de formulaires de demande de règlement vide.

Ne signez que des formulaires de demande de règlement dûment remplis. Ainsi, vous savez exactement ce que le fournisseur présente en votre nom.



### 5. Ne permettez pas aux autres d'utiliser votre régime de garanties.

Les personnes qui ne sont pas couvertes par votre régime ne peuvent pas bénéficier de vos garanties.



### 6. Communiquez avec la Sun Life.

La Sun Life peut vous contacter pour en savoir plus sur votre traitement. C'est important de répondre. Vos demandes de règlement seront ainsi traitées plus rapidement.



### 7. Passez en revue vos relevés.

Vérifiez les services présentés et payés en votre nom sur **masunlife.ca**. Savoir ce qui est facturé à votre régime est important. Vous devriez communiquer avec votre fournisseur de soins dentaires si vous remarquez quelque chose d'inhabituel. Communiquez avec la Sun Life si votre fournisseur de soins dentaires vous a facturé des services non reçus.

## Pourquoi la fraude liée aux garanties collectives devrait-elle vous concerner

La fraude liée aux garanties collectives coûte des centaines de millions de dollars aux employeurs canadiens chaque année<sup>1</sup>. Elle peut donc avoir une incidence directe sur votre couverture.

La fraude peut faire grimper les coûts de votre régime de garanties. Elle peut aussi faire augmenter les primes pour vous et votre employeur. Pour gérer la hausse des coûts, votre employeur pourrait décider de couvrir moins de services et de produits. Il pourrait aussi choisir de diminuer les plafonds de couverture prévus par votre régime.

## Le rôle de la Sun Life dans la lutte contre la fraude

À la Sun Life, nous avons mis sur pied un programme antifraude complet. Il comprend des mesures de prévention et de détection de la fraude, ainsi que des services d'enquête. Nous appliquons aussi des principes de tolérance zéro à l'égard de la fraude. Nous investissons dans des technologies et des ressources pour vous protéger, et protéger votre employeur et votre régime.

<sup>1</sup> Site Web de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes : [www.accap.ca](http://www.accap.ca)

\* Pour trouver un fournisseur de soins dentaires admissible, visitez Lumino Santé à [masunlife.ca](http://masunlife.ca).

## La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. GB9466-F 08-21 np-mp



# Sun Life

### Signalez toute fraude présumée

Vous soupçonnez un cas de fraude ou d'abus des garanties? Écrivez à **[indices@sunlife.com](mailto:indices@sunlife.com)** ou appelez sans frais au **1-888-882-2221**.